

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2075

Artikel: Taxes incitatives : un rappel
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et aux milieux économiques. La taxe d'incitation se conjugue parfaitement avec les mécanismes du marché. Elle ne fait qu'intégrer dans le prix des coûts que le marché peut ignorer. En fait elle incorpore l'intérêt public dans le marché.

Mais ces milieux, qui se plaignent à vanter abstrairement les mérites du marché pour

notamment discréditer les subventions, sont les premiers à s'opposer aux taxes d'orientation dès lors qu'il s'agit concrètement de les mettre en place. Déjà la résistance se fait jour au Parlement contre la deuxième étape de la stratégie énergétique 2050, qui prévoit précisément l'introduction de taxes d'orientation: trop onéreux pour les entreprises,

trop handicapant pour leur compétitivité internationale, elles qui ont déjà à lutter contre le franc fort.

Pour ces milieux, le débat sur les avantages et inconvénients des différents moyens d'action de l'Etat reste théorique. Pratiquement, c'est à la minimisation de la régulation publique qu'ils aspirent.

Taxes incitatives: un rappel

Lucien Erard - 12 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27481>

Augmenter le prix par une taxe pour modifier les comportements constitue un élément important des politiques publiques.

Alternatives ou compléments aux subventions, aux prescriptions, à l'autorégulation par délégation ou à l'information, elles jouent un rôle particulièrement important en matière d'environnement.

Mais des taxes recherchant un effet dissuasif ou incitatif existent aussi dans d'autres domaines, à commencer par l'impôt sur l'alcool et sur le tabac, où leur efficacité à réduire la consommation excessive a été scientifiquement prouvée.

A côté des taxes d'orientation proprement dites (voir l'article de [Jean-Daniel Delley](#)), bien d'autres ont les mêmes objectifs et les mêmes types

d'effets sur les comportements.

Toute la politique des transports des trente dernières années est imprégnée de l'idée qu'il faut promouvoir les transports publics, moins polluants et nécessitant moins d'espace: la taxe et la surtaxe sur les carburants devaient contribuer à réduire le déséquilibre des coûts entre les transports publics et la voiture. Un déséquilibre difficile à percevoir par l'automobiliste, qui ne voit que les frais variables. D'où l'attrait de l'abonnement général qui donne l'impression - une fois payés les frais fixes - de pouvoir voyager à bon compte. Politique d'incitation aussi avec la vignette, créée pour renchérir le trafic de transit et le renvoyer sur les autoroutes payantes de nos voisins. De même avec la taxe poids lourds, acceptée par l'Union européenne parce que

remplaçant l'interdiction de circuler aux plus de 28 tonnes et instrument d'une politique de transfert des marchandises de la route au rail. Enfin, faire payer le parcage des voitures pour libérer les centres-ville des véhicules ventouses et des pendulaires n'est aujourd'hui plus contesté.

De très nombreuses taxes sont modulées en fonction d'objectifs environnementaux: épuration des eaux en fonction de la consommation, taxe au sac pour inciter au tri, taxe sur les véhicules à moteur en fonction des émissions de CO₂. Politique d'incitation aussi lorsqu'on oblige le locataire à payer son chauffage et son eau chaude en fonction de sa consommation.

Les taxes d'orientation au sens propre, elles, ne doivent pas modifier la quote-part fiscale et donc être redistribuées

forfaitairement à ceux qui les ont payées. C'est effectivement un argument qui peut aider à les faire accepter par l'électeur. Mais il en est d'autres, manifestement tout aussi convaincants, à commencer par l'affectation à un objet populaire parce qu'il bénéficie à tous, l'AVS-AI,

comme c'est le cas pour les impôts sur l'alcool, le tabac et les casinos. On peut aussi l'affecter au financement des services rendus aux consommateurs - eau, épuration, électricité, élimination des déchets, chauffage et eau chaude - ou

pour compléter l'effet d'incitation en subventionnant les économies d'énergie comme c'est le cas de la taxe actuelle sur le CO₂. Enfin, une partie de l'impôt sur les carburants et la totalité de la surtaxe vont aux routes, ce qui joue clairement un rôle dans leur acceptation par le peuple.

Instituteur, officier atypique, militant socialiste, tiers-mondiste, philosophe et théologien, aquarelliste...

Pierre Jeanneret - 09 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27473>

Le nom de Robert Nicole n'est sans doute pas inconnu des seniors parmi les lecteurs et lectrices de DP. Né en 1918 au Sentier, dans la Vallée de Joux, il gardera toute sa vie un profond attachement au Jura vaudois. A ses paysages et chalets enneigés, il a consacré une série de belles aquarelles, réunies en une plaquette.

Instituteur, il a enseigné dans plusieurs localités du canton et à Lausanne, où il fut conseiller communal socialiste de 1966 à 1974. Capitaine d'infanterie, il s'est fait remarquer, dans les années 1960, par ses prises de position courageuses, participant activement au Mouvement suisse contre l'armement atomique, défendant - bien seul - ses convictions au sein de la Société vaudoise des officiers et n'hésitant pas, dans un article de *Coopération*, à contrer la philosophe Jeanne Hersch qui était favorable à

l'équipement de notre pays en armes nucléaires. Au sein de la Centrale sanitaire suisse, il a rempli pendant de nombreuses années la fonction discrète mais nécessaire de caissier. Il s'est particulièrement intéressé au sort des réfugiés sahraouis vivant dans des camps.

Par «désœuvrement», à sa retraite, ce déiste libre-penseur s'est attaché à la pensée hétérodoxe du pasteur Charles Rittmeyer (1918-2002), qui niait la divinité de Jésus et fut révoqué de son ministère par l'Eglise nationale vaudoise en 1957. Robert Nicole lui a consacré des ouvrages de réflexion théologique ([DP 1789](#)), où il témoigne de sa bonne connaissance de Spinoza, Teilhard de Chardin ou encore Karl Gustav Jung.

Robert Nicole l'a dit lui-même: «*Ma vie est une succession de vocations tardives.*» En 1985 donc, à l'âge de 67 ans, il se

met à l'aquarelle. Après deux précédentes expositions, dans une galerie de La Sarraz où il réside, puis à l'Hôpital de Saint-Loup à Pompaples, il expose actuellement, à 97 ans, ses nouvelles peintures à l'[Hôpital de Morges](#).

Les soignants, patients et visiteurs de cet établissement y retrouveront des paysages et localités proches qui leur sont chers: la fameuse Tine de Conflens, cet étonnant canyon vaudois où se rejoignent la Venoge et le Veyron, des châteaux, des villes anciennes du canton, des paysages du pied du Jura. Equipé de son appareil photo, Robert Nicole s'est rendu aussi aux sources de la Loue si liées au souvenir de Courbet: s'inspirant de ses prises de vue, il a rendu l'esprit du lieu avec bonheur.

Sans doute l'œuvre de Nicole n'appartient-elle pas au grand art suisse, *a fortiori* européen.